

CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 27 janvier 2009
Salle du Conseil
20 heures

L'an deux mil neuf et le vingt sept janvier, le conseil municipal légalement convoqué le dix-neuf janvier, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge BONTEMPS, Maire en exercice.

Etaient présents : MM. BONTEMPS, GROIZELEAU, Mmes T'HOOFT HAGUET-VOLCKAERT, MARIEL, MONTI, M. THÉAU, Mme NEMINTIUS, MM. JAMET, HUREZ, Mmes CASSÉ, DE SAINT PRIEST, DUCHENET, GARON, INARD, MM. BASILLE, DEMAY, PREVELLE, Mme LEFEBVRE, M. PASSELANDE.

Absents excusés : M. BROUE (pouvoir à M. JAMET), M. MIELOT (pouvoir à Mme T'HOOFT.), M. VOILEAU (pouvoir à Mme GARON), M. MATHIEU (pouvoir à M. BONTEMPS) M. COURAGEUX (pouvoir à M. PREVELLE), Mlle BROUSSE, M. FORGEOT.

Mme T'HOOFT est élue secrétaire de séance et procède à l'appel.

La séance est ouverte à 20 heures 05.

M. le Maire demande l'ajout d'un point supplémentaire relatif à l'annulation de la délibération sur le Pass Foncier

1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2008.

Le compte-rendu est adopté à la majorité.

2 PRÉPARATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2009 – PROPOSITION D'OUVERTURE D'UNE 7^{ème} CLASSE ÉLÉMENTAIRE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

L'Inspection Académique de l'Eure, après examen des éléments fournis par la Commune, envisage l'attribution d'un 7^{ème} poste élémentaire à l'école Leforestier.

Ce projet fera l'objet d'une présentation pour avis au Comité Technique Paritaire Départemental du 10 février 2009. Le Conseil Départemental de l'Education Nationale sera consulté le 17 février 2009 et suite à la réunion de ces instances, les mesures de carte scolaire pourront être arrêtées.

Parallèlement, il convient que le Conseil municipal donne un avis sur ce projet.

Aussi, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal formule un avis favorable sur l'attribution éventuelle d'un 7^{ème} poste élémentaire à l'école Leforestier.

3 CLASSE DE DÉCOUVERTE 2009 – FINANCEMENT CROISÉ CONSEIL GÉNÉRAL DE L'EURE ET COMMUNE - MODALITÉS.

Lors de sa réunion du 8 décembre 2008, la Commission Permanente du Conseil Général de l'Eure a décidé d'attribuer une aide financière pour les séjours en classes de découverte programmées par les écoles de la Commune.

Pour l'année 2009, la classe de CM1 – CM2 de M. QUEVILLON pour l'école Leforestier et la classe de CM2 de Mme DAUDRE pour l'école Marie Laurencin ont été retenues.

Chaque classe bénéficiera d'une aide de 90 € par élève, soit respectivement 2 250,00 € & 2 070,00 €

Afin que cette participation soit effective, il convient que la Commune s'engage par délibération, à participer au financement de ces deux voyages.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal s'engage sur une participation financière aux classes de découvertes 2009 sélectionnées par le Conseil général, à hauteur de 130 € par élève, au lieu de 127 € en 2008.

4 STADE JACQUES SIMON – RÉALISATION DE VESTIAIRES – CHOIX DE L'ENTREPRISE.

L'activité de la section Football de Saint Sébastien Sports est en plein essor.

Les locaux des vestiaires actuels ne sont plus en adéquation avec le nombre de pratiquants et surtout avec les normes édictées par la Fédération Française de Football.

Aussi, après consultation des utilisateurs et visite de différents sites sportifs de communes du département et pour respecter les règlements généraux de la FFF, les besoins ont été définis.

Le bâtiment à construire comprend 2 vestiaires avec douches et sanitaires, un vestiaire « arbitre » avec douche et toilettes, un bureau et un local rangement, ainsi que des toilettes publiques adaptées aux personnes à mobilité réduite.

Un appel d'offres a été lancé. Quatre entreprises ont répondu, COUGNAUD, DASSE, MARTIN CALAIS, SCOLOT.

Les réponses fournies ne correspondaient pas aux besoins et les coûts présentés étaient hors budget.

La Commission d'appels d'offres a décidé de relancer un marché négocié avec ces quatre entreprises.

Seules trois d'entre elles ont donné suite avec les résultats suivants :

SCOLOT	115 221,00 €TTC
DASSE	183 645,80 €TTC
COUGNAUD	139 807,48 €TTC.

A l'issue de la réunion du 11 décembre 2008, la Commission d'appel d'offres propose de retenir la candidature de l'entreprise SCOLOT.

M. PREVELLE ne conteste pas la nécessité mais regrette vivement que ce projet ne soit pas intégré dans un ensemble plus global des besoins de la population-équipement complémentaire sportif, équipement socioculturel permettant de s'inscrire dans une démarche de développement durable avec des économies d'énergie tant dans la construction que dans le fonctionnement et de faire des économies d'échelle. Le bâtiment prévu avec près de 5 entrées est ouvert à tous vents et ne manquera pas de poser des questions de sécurité et de courants d'air.

M. le Maire rappelle, lui aussi que ce projet est urgent. Il répond aux souhaits du club et de la FFF ; **les plans sont ceux exigés par la FFF et leur conformité conditionne le versement de la subvention afférente.** Par ailleurs, il a fait l'objet d'une concertation et d'une procédure conformes qui demandent un temps certain.

Après en avoir délibéré à la majorité, Mme LEFEBVRE, MM. PREVELLE, COURAGEUX & PASSELANDE s'étant abstenus, le Conseil Municipal retient la candidature de l'entreprise SCOLOT pour la réalisation des vestiaires du Stade Jacques Simon, et autorise M. le Maire ou son représentant à signer les marchés.

5 STADE JACQUES SIMON – RÉALISATION DE VESTIAIRES – DEMANDE DE SUBVENTION A LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL AU TITRE DU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR ET À GRAND EVREUX AGGLOMÉRATION AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS.

Dans le cadre des travaux de construction des vestiaires du Stade Jacques Simon, la Commune peut solliciter le soutien financier de la Fédération Française de Football (FFF) au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA).

Le montant de cette aide est de 50 % du montant H.T. des travaux, plafonné à 25 000 €

Parallèlement, la Commune peut bénéficier de l'aide financière de Grand Evreux Agglomération au titre des fonds de concours, le montant est de 50% du reliquat après subvention d'un autre organisme, calculés sur le H.T.

Aussi, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter, selon les modalités décrites ci-dessus, l'aide financière de la Fédération Française de Football et de Grand Evreux Agglomération dans le cadre de la construction de vestiaires sur le stade Jacques Simon et autorise M. le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir.

6 SIEGE – TRAVAUX 2009 – CHOIX DU FINANCEMENT.

Lors de l'assemblée du SIEGE du vendredi 16 janvier 2009, la Commune a sollicité la réalisation des travaux d'enfouissement du réseau téléphonique et la mise en œuvre de l'éclairage public, rue du Verger (parking mairie) et rue de l'Équerre et rue des Écoles ; cette dernière n'a pas été retenue.

Ces travaux sont évalués à 75 000 € H.T. pour lesquels il convient de choisir entre deux modes de financement, soit un paiement comptant à hauteur de 20% H.T. de la dépense, soit 30 % du coût total H.T. sur 15 annuités, soit environ 1 500 € annuels, à affiner au regard des résultats de appels d'offres effectués par le SIEGE.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir le financement en 15 annuités.

7 SIEGE – COMITÉ SYNDICAL DU 29 NOVEMBRE 2008 - PORTER À CONNAISSANCE DU CONSEIL MUNICIPAL.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte rendu des décisions du Comité Syndical du SIEGE du 29 novembre 2008 doit être porté à la connaissance des conseils municipaux des communes membres.

Les débats de la séance ont été intégralement retranscrits dans un procès-verbal communiqué à la Préfecture et laissé à la disposition des élus au siège de l'établissement public.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions retranscrites dans le compte-rendu de la séance du 29 novembre 2008.

8 GRAND EVREUX AGGLOMÉRATION – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007 – PORTER À CONNAISSANCE DU CONSEIL MUNICIPAL.

L'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le rapport d'activités des structures intercommunales doit être porté à la connaissance des communes de leur ressort territorial et présenté en séance publique du Conseil Municipal.

Ce document a été transmis aux membres du conseil municipal qui en prennent acte.

9 BUDGET COMMUNAL – EXERCICE 2009 – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES.

M. GROIZELEAU présente les lignes forces du budget communal pour l'année 2009.

FONCTIONNEMENT

2009 sera marqué par une réduction des dépenses de fonctionnement à hauteur de 1%, soit 20 K€

Les charges à caractère général devraient diminuer de 15 K€ malgré la revalorisation des contrats de 2% et le maintien des efforts sur les actions telles que sortie piscine, animation, communication, etc.....

Parallèlement, il n'y aura pas de recours au Centre de Gestion et les dépenses afférentes au transfert du site mairie sont gommées.

Sur les dépenses de personnel, il y aura une réduction de 3,4% soit 40 k€

L'effet du Glissement Vieillesse Technicité et d'une embauche à partir d'avril 2009 pour un éducateur sportif complétée par des heures de vacances à destination de la jeunesse à partir de septembre sera atténué par des départs non remplacés ou des remplacements par des emplois aidés, cela s'accompagnant d'une réduction de 10 K€ de l'assurance du personnel.

Pour les autres charges, on peut tabler sur une augmentation de 20 K€ soit 3%, engendrée par une hausse de 3% pour les subventions aux associations et de 3,15% du contingent Incendie.

Une ligne sera ouverte pour la mise en place du Conseil municipal jeunes.

Concernant les recettes, on peut envisager une augmentation de 0,5% soit 13 K€

Le leitmotiv est de ne pas relever les tarifs touchant aux services à la population et notamment ceux de la cantine.

L'augmentation de la population au regard du résultat du recensement produit une recette de 55 K€

Cela permet de ne pas revaloriser les taux communaux, quand dans le même temps l'effet taux génère 15 K€ et les nouveaux contribuables 40 K€

Les mesures proposées dégagent un excédent de fonctionnement de 253 K€ qui couvre le remboursement des emprunts en capital et dégage 155 K€ pour les investissements courants et 65 à 70 K€ de dépenses imprévues.

INVESTISSEMENTS

Les investissements se décomposent en investissements courants et investissements pluriannuels.

Les investissements courant s'élèveraient à 145 K€ dont les écoles pour 19 K€ et le sport et la vie associative avec 49 K€ incluant 29 000 K€ pour la remise aux normes de l'éclairage du gymnase PDC.

Pour les investissements « Gros Projets », il réside dans les vestiaires Football pour 115 K€ avec les subventions de la F.F.F. et de la C.A.E. ; l'autre projet d'envergure est la réalisation de locaux pour l'A.E.P. Le Sentier.

Le coût est estimé entre 1,8 M et 2M€ aidé par les financements croisés Etat / Département.

M. le Maire formule un commentaire quant à la situation de la rétrocession des voies et réseaux divers du lotissement des Jardins d'Alice. Un accord est en cours de finalisation avec les co-lotis et une délibération sera présentée au prochain conseil pour la reprise des voies.

Sur les orientations budgétaires, M. PREVELLE prend acte de l'opportunité saisie par la municipalité pour alléger les charges de fonctionnement en ne remplaçant pas les cinq départs qui ont eu lieu ces derniers temps. Il s'inscrit favorablement à la possibilité d'emploi d'heures de moniteur sportif pour accompagner les sections .

Pour les investissements, M. PREVELLE rappelle son intervention sur les vestiaires et sollicite de nouveau l'étude d'un équipement global qui aurait l'avantage de pouvoir mobiliser les crédits d'économie d'énergie ouverts par la Région, le Département et l'Etat dans son plan de relance et qui aurait pu s'inscrire dans la révision du contrat d'agglo. M. PREVELLE demande que l'ANRU participe au financement de structure nécessaire pour accueillir les populations nouvelles.

M. le Maire souligne que les financements ANRU sont figés. En revanche, dans le cadre des futurs aménagements, la Commune en relation avec les bailleurs réfléchit sur la mise en place de solutions innovantes en matière de développement durable, notamment une chaufferie au bois permettant le chauffage des logements et de l'école Leforestier par exemple.

Il rappelle que la Commune n'a pas abandonné le projet sportif, mais tient compte de possibilités de financement pour chaque catégorie d'investissement.

M. GROIZELEAU abonde en relevant que la ZAC du Vallon Fleuri sera un bon motif pour solliciter la Communauté d'Agglomération d'Evreux sur un financement d'un équipement structurant.

Mme LEFEBVRE insiste sur le fait que la cour de l'école Marie Laurencin doit être rénovée. Par ailleurs, les enseignants sont demandeurs d'un maître-nageur pour encadrer les séances de piscines ; l'animateur sportif pourrait être une solution.

10 PASS FONCIER – ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 18 DÉCEMBRE 2008.

Le Préfet, au regard des dispositions législatives et réglementaires liées au transfert des compétences à un organe de coopération intercommunale, demande le retrait de la délibération du 18 décembre dernier, au motif qu'une commune ayant transférée une compétence ne peut plus inscrire, à son budget, des sommes en corrélation avec la dite compétence transférée.

La Communauté d'Agglomération d'Evreux devra assumer, seule, la dépense ; le projet sera soumis à un prochain conseil communautaire.

Aussi, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal prend acte des remarques de la Préfecture et décide de prononcer le retrait de la délibération du 18 décembre 2008 relative au Pass Foncier.

11 INFORMATIONS.

- Aménagement d'un cheminement piétonnier – Achat d'une bande de terrain à M. BRUD : la SECOMILE et France Europe Immobilier ont aménagé un cheminement piétonnier qui aboutit au droit de la propriété de M. BRUD. Ce dernier est prêt à céder une bande de 2 mètres de large pour finir cet aménagement. M. le Maire traitera sur la base de 10 €/m².

- Le terrain des Cts PARENT sera certainement vendu à la Sté CLEVERTE pour y faire des logements.

- M. LEGOUEZ est propriétaire d'une parcelle triangulaire, rue de l'Equerre ; ne pouvant y construire, il est prêt à en faire cadeau à la Commune qui pourra réaliser une sortie mieux adaptée des propriétés.

- La succession de M. MALARD est ouverte, un partage doit avoir lieu entre les héritiers. Au regard du positionnement stratégique de ce foncier au cœur du centre bourg, la commune doit s'interroger sur une éventuelle acquisition.

- Sur le terrain de la rue des Charitons, outre des logements locatifs, il était prévu une parcelle pour une unité de gendarmerie et l'aménagement de l'accès du cimetière. Une procédure de Déclaration d'Utilité Publique est en cours devant le juge de l'expropriation. En revanche, le bailleur social qui s'était positionné, a du revoir ses plans, au regard de l'évolution du programme « déconstruction – construction » du secteur de la Madeleine à EVREUX. Cet organisme cherche un repreneur pour le projet de Saint Sébastien.

- Le recensement se déroule normalement. A partir du 15 février, nous aurons une première idée de l'évolution de la population.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 55.

La Secrétaire de Séance

Le Maire

Geneviève T'HOOFT

Serge BONTEMPS